**Procès-Verbal de l’Assemblée Générale de l’ADÉPUM**  **du 12 Septembre 2019**

(Pour adoption le 16 janvier 2020)

Ordre du Jour

**0. Points statutaires**

**1. Bilan financier**

**2. Élections**

**3. Varia**

1. Ouverture

Erika Olivaux propose l’ouverture de l’Assemblée Générale.

* Grégoire René appuie
  1. . Élections de l’animation

Erika Olivaux propose Loïc Mineau à l’animation et Félix Hébert au secrétariat.

* Gabriel appuie
* Adoptée à l’unanimité

0.2. Adoption de l’ordre du jour

Erika Olivaux propose l’adoption de l’ordre du jour tel qu’envoyé dans l’avis de convocation.

* Grégoire René appuie
* Adoptée à l’unanimité

0.3. Adoption des procès-verbaux

Erika propose l’adoption du procès-verbal de l’Assemblée générale du 14 février 2019.

* Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil appuie
* Adoptée à l’unanimité

0.4. Dépôt des avis de motion

Aucun n’avis de motion n’est déposé.

0.5. Traitement des avis de motion

Erika Olivaux propose l’avis de motion suivant : Questions à l’exécutif.

* Alexandre Allard-Charette appuie

***Que le point 4.3 qui se lit présentement ainsi :***

4.3. Points statutaires de l’AG

Toute assemblée générale doit avoir les points statutaires suivant pour être recevable :

1. Procédures d’ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Élection de l’animation

1.3. Ordre du jour

1.4. Annonces

1.5. Adoption des procès-verbaux

1.6. Dépôt d’avis de motion De plus, à chaque convocation, le point Traitement des avis de motion est statutaire. Il doit soit être intégré au point

1. Procédures d’ouverture à un point

« 1.7. Traitement des avis de motion », ou au dernier point de l’ordre du jour de l’AG avant la fermeture

***Se lise désormais ainsi :***

4.3. Points statutaires de l’AG

Toute assemblée générale doit avoir les points statutaires suivant pour être recevable :

1. Procédures d’ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Élection de l’animation

1.3. Ordre du jour

1.4. Annonces

1.5. Adoption des procès-verbaux

1.6. Dépôt d’avis de motion De plus, à chaque convocation, le point Traitement des avis de motion est statutaire. Il doit soit être intégré au point 1. Procédures d’ouverture à un point « 1.7. Traitement des avis de motion », ou au dernier point de l’ordre du jour de l’AG avant la fermeture.

Les Assemblées Générales doivent également comporter un dernier point (ou avant-dernier s’il est suivi d’un point *varia*) « X. Questions à l’exécutif ». Ce point est une période de questions adressées directement à un.e ou des membres du comité exécutif, ou au comité exécutif dans son ensemble, qui peuvent y répondre directement de façon privilégiée (sans prendre de tour de parole). Ce point a pour vocation de permettre aux membres de l’ADÉPUM de poser des questions générales ou spécifiques au CE sur n’importe quelle affaire associative. Les questions-réponses peuvent aboutir à une proposition faite par un.e membre pour donner un mandat à un ou plusieurs membres du comité exécutif, ou au comité exécutif dans son ensemble. Une telle proposition est alors traitée comme une proposition principale régulière.

* Adopté à l’unanimité

Erika propose l’avis de motion suivant :

**Que le point *9.3. Procédures électorales*, qui se lit présentement ainsi :**

«Lors des élections, le présidium de l’AG doit respecter les procédures suivantes :

* Chaque poste est mis en nomination séparément. L’officier ou l’officière qui tenait précédemment ce poste présente la description de son poste avant le début des élections. Si la personne n’est pas disponible, c’est l’animateur ou l’animatrice qui présente le poste.
* On suit l’ordre des postes en fonction de leur présentation à la section 7 : Officiers et officières.
* L’animateur ou l’animatrice appelle à main levée les membres qui désirent se présenter à un poste.
* Les membres peuvent suggérer d’autres membres, mais ces derniers doivent accepter.
* Une personne peut se présenter par procuration. Dans ce cas, elle doit amener une lettre d’une longueur raisonnable (1 page) de présentation qui sera lue en AG.
* Une fois toutes les candidatures prises pour un poste, chaque candidature bénéficie d’un temps de présentation ainsi que d’un temps de questions/réponses. Leur durée doit être établies préalablement en AG et s’appliquent pour tous les postes.
* À chaque présentation d’une personne se présentant à un poste, tous les autres candidats et toutes les autres candidates doivent être à l’extérieur de la salle.
* Une fois que toutes les personnes se présentant à un poste donné, toutes les candidatures quittent la salle et le présidium procède au vote pour ledit poste.
* Un membre peut demander une période de plénière avant la tenue du vote sur un poste pour discuter de toutes les candidatures.
* Chaque membre de l'assemblée a droit à un vote par poste ouvert.
* Le vote se fait à main levée, en l’absence des candidats et candidates, ou encore secrètement, conformément au code de procédure.
* Dans le cas d’un vote secret, le dépouillage est effectué par le présidium.
* Le poste de coordinatrice aux affaires féministes est réservé aux femmes et aux personnes s’identifiant non-binaire.
* Le poste d’officier ou d’officière aux cycles supérieurs est réservé aux membres aux cycles supérieurs.
* Chaque membre peut s’abstenir sur les candidatures pour un poste.
* À chaque poste, la personne élue est celle qui obtient le plus de voix au suffrage obtient le poste.
* Dans le cas des deux postes aux affaires externes et des deux postes de conseillers et conseillères, on procède automatique à un vote secret. Chaque membre dispose d’un papier de vote sur lequel il ou elle peut inscrire jusqu’à deux personnes se présentant au poste donné. Les deux membres élu-e-s sont ceux et celles qui ont obtenues le plus de voix. »

**Se lise dorénavant ainsi :**

« Le processus d’élection est le suivant :

1. Tous les postes sont décrits par les officiers et officières sortants. Ils sont mis en nomination en bloc par l’animateur ou l’animatrice.

Un premier tour de candidature non-mixte a lieu selon les modalités suivantes : L’animateur ou l’animatrice lit le texte suivant à l’Assemblée :

«  *Considérant la faible représentation historique des femmes et des minorités de genre sur le comité exécutif de l’Adépum, l’Adépum invite toutes les personnes s’identifiant ainsi à présenter leurs candidatures sur les postes les intéressant, en priorité sur les personnes s’identifiant comme hommes. Les personnes qui s’identifient comme hommes pourront présenter leurs candidatures après la pause. L’objectif de cette mesure du comité aux affaires féministes est d’augmenter le nombre de candidatures de femmes et de personnes de minorités de genre, afin, à terme, de rendre l’Adépum plus représentative du corps étudiant. La diversité ne se réduisant pas à la diversité de genre, toutes les étudiants et étudiantes de groupes traditionnellement marginalisés sont aussi invités à s’impliquer à l’Adépum et à présenter leurs candidatures avant ou après la pause, selon.* ».

Il ou elle appelle ensuite les membres femmes ou s’identifiant comme non-binaires qui désirent se présenter à un poste, selon l’ordre de présentation des postes. Il se peut qu’à la fin de ce tour de candidature, certains postes n’aient toujours pas de candidates.

1. Une fois que l’animation a appelé les candidatures pour chacun des postes en élection, l’Assemblée Générale prend pour une durée fixe de 5 minutes la forme d’un espace sécuritaire, où chacun et chacune peuvent converser plus intimement, se déplacer et partager. Ce moment vise à encourager et motiver les personnes susceptibles de déposer une candidature à le faire, si elles n’ont pas osé lors du premier tour. En aucun cas les personnes ayant déjà déposé une candidature ne peuvent-elles s’en servir pour faire campagne. L’animation veille à ce que cette période se fasse dans le respect de tous et toutes.
2. Après 5 minutes, l’Assemblée Générale reprend son format habituel et un deuxième tour de candidature a lieu, ouvert à tous et à toutes. Encore une fois, l’animation appelle les membres qui le désirent à déposer leur candidature, selon l’ordre de présentation des postes.
3. Lorsque toutes les candidatures pour tous les postes ont été prises, on passe au processus de présentation et d’élection *poste par poste.*
4. Chaque candidature bénéficie d’un temps de présentation ainsi que d’un temps de questions/réponses, selon la modalité suivante : Période de 2 minutes de présentation, suivie d’une période de 2 minutes d’inscription au tour de parole, période durant laquelle un nombre illimité de membres pourraient s’inscrire. La période de question prend fin lorsque toutes les personnes inscrites sur le tour de parole ont pu parler.
5. À chaque présentation d’un candidat ou d’une candidate, tous les autres candidats et toutes les autres candidates pour le poste doivent être à l’extérieur de la salle.
6. Une fois que toutes les candidatures pour un poste sont présentées, tous les candidats et toutes les candidates quittent la salle et le présidium procède au vote pour ledit poste.

Le présidium de l’AG doit respecter les procédures suivantes :

1. Lors des deux tours de candidatures, les membres de l’Assemblée peuvent suggérer la candidature d’autres membres éligibles, qui doivent alors accepter.

* Une personne peut se présenter par procuration. Dans ce cas, elle doit amener une lettre d’une longueur raisonnable (1 page) de présentation qui sera lue en AG.
* Un ou une membre peut demander une période de plénière après toutes les présentations et avant la tenue du vote sur un poste pour discuter de toutes les candidatures.
* Chaque membre de l'assemblée a droit à un vote par poste ouvert.
* Le vote se fait à main levée, en l’absence des candidats et candidates, ou encore secrètement, conformément au code de procédure.
* Dans le cas d’un vote secret, le dépouillage est effectué par le présidium.
* Le poste de coordinatrice aux affaires féministes est réservé aux femmes et aux personnes s’identifiant non-binaire.
* Le poste d’officier ou d’officière aux cycles supérieurs est réservé aux membres aux cycles supérieurs.
* Chaque membre peut s’abstenir sur les candidatures pour un poste.
* À chaque poste, la personne élue est celle qui obtient le plus de voix au suffrage obtient le poste.
* Dans le cas des deux postes aux affaires externes et des deux postes de conseillers et conseillères, on procède automatique à un vote secret. Chaque membre dispose d’un papier de vote sur lequel il ou elle peut inscrire jusqu’à deux personnes se présentant au poste donné. Les deux membres élu-e-s sont ceux et celles qui ont obtenues le plus de voix. »

Pauline appuie.

La motion est adoptée à la majorité manifeste des voix.

0.6. Annonces

**A1 :** Erika rappelle la présence du programme sentinelle et donne des précisions sur ce dernier.

**A2 :** Pascal-Olivier annonce qu’il est possible de récupérer les chandails commandés.

1. Bilan financier

Félix Trudeau propose que le trésorier fasse une présentation de 5 minutes sur le bilan financier.

* Appui de Grégoire René

Erika Olivaux propose l’amendement suivant : que le trésorier fasse une présentation de 5 minutes sur le bilan financier, suivie d’une période de questions.

* Appui de Pascal-Olivier
* Adopté à l’unanimité

1. Élections

2.1 Présentation des postes

Les membres du conseil exécutif décrivent leur poste comme mentionné dans les règlements généraux.

2.2 Élection du nouvel exécutif

x propose que les élections se déroulent de la façon suivante :

* + - 1. *Au premier tour, les mises en candidatures des femmes et personnes s’identifiant comme non-binaires sont invitées à être présentées.*
      2. *L’assemblée prend une pause de 5 minutes.*
      3. *Au deuxième tour, toutes mises en candidatures sont invitées à être présentées.*
      4. *Retour au processus d’élections régulier*

*\*Pour chaque poste, avant chaque présentation/élection, la présidence demande s’il y a des candidatures de dernière minute\**

Erika appuie.

Adopté à majorité manifeste des voix.

Au 1er tour

Erika Olivaux se propose au poste de coordination générale.

Erika Olivaux propose Alexandra Larocque au poste de trésorerie.

Alexandra Larocque accepte

Clara Lungescu se propose aux affaires académiques

Jean-Philip Boudreault se propose au poste d’Affaires externes

Pauline Noiseau propose Alexia Leclerc au poste de Coordonnatrice aux affaires féministes

Alexia Leclerc accepte.

Pauline Noiseau présente la candidature de Catherine Tajmir au poste de Cycles supérieurs par procuration.

Clara Lungescu se propose au poste de conseillère.

2e Tour

Vathanak propose Alexandre Lord au poste de communications.

Alexandre Lord accepte.

Erika Olivaux propose Henri Vézina au poste de Mobilisation

Henri Vézina accepte.

Gabriel Hamelin-Roussel se propose aux affaires académiques.

Grégoire René se propose aux affaires externes.

Nicholas Huynh se propose aux affaires externes.

Alexia Leclerc propose Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil au poste de vie étudiante.

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil accepte.

Erika Olivaux propose Nicholas Huynh au poste de vie-étudiante.

Nicholas Huynh accepte.

Grégoire René propose Alexandre Allard-Charette au poste de secrétariat.

Alexandre accepte.

Pauline Noiseau propose Judith X au poste de conseillère.

Judith accepte.

Élections :

**Au poste de coordination générale est élu.e Erika Olivaux.**

**Au poste de communications est élu.e Alexandre Lord.**

**Au poste de trésorerie est élu.e Alexandra Larocque.**

**Au poste de mobilisation est élu.e Henri Vézina.**

**Au poste des affaires académiques est élu.e Clara Lungescu.**

Olivier X se propose au poste des affaires externes.

La perte du quorum est constatée

Erika Olivaux propose l’ajournement de la séance avec une reprise le jeudi 19 septembre.

* Vathanak Len appuie

L’AG est ajournée

(le 19 septembre)

Erika Olivaux propose la réouverture de l’AG avec le même présidium que l’AG précédente

On reprend au point 2.2, élection du nouvel exécutif.

Erika Olivaux propose une période de plénière de 5 minutes afin de discuter des candidatures sur le poste d’externe.

* Henri Vézina appuie

Début de la période plénière.

Fin de la période plénière.

Erika Olivaux propose le présidium comme scrutateur

* Victor Babin appuie

**Au poste des affaires externes sont élu.e.s Grégoire René et Nicholas Huynh**

Il y a demande de vote secret.

Un vote est entamé à savoir si l’élection du poste de vie étudiante sera passé au vote secret.

Il y a un vote favorable au vote secret.

**Au poste de vie étudiante est élu.e Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil.**

**Au poste de coordonnatrice aux affaires féministes est élu.e Alexia Leclerc.**

Patrice Lavergne se propose au poste de Cycles supérieurs.

Henri Vézina propose Alexis Ricard au poste de Cycles supérieurs.

**Au poste de Cycles supérieurs est élu.e Catherine Tajmir**

**Au poste de secrétariat est élu.e Alexandre Allard-Charrette.**

Clara Lungescu propose JP (Jean-Philip Boudreault) au poste de conseiller.

Erika Olivaux propose George Li Tourniaire au poste de conseiller.

La perte du quorum est constatée

Erika Olivaux propose la levée de l’assemblée générale.

* Appuie de Olivier

Fin de l’Assemblée Générale.

\*\* À noter qu’au poste de conseiller/conseillère sont présentement candidat.e.s Judith, Jean-Phillip et George Li\*\*